

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE
DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU C.D.E DE HAUTE CORSE**

**L'an deux mille HUIT,
Le QUINZE DECEMBRE A 14 H 10**

Les clubs et associations du département de Haute Corse, se sont réunis au Centre Administratif de Borgo
Après convocation par courrier en date du 07/10/08 du Comité Départemental d'Equitation de Haute Corse.

Objet : Assemblée Générale modificative des statuts et règlement intérieur
En application des statuts et règlement de la Fédération Française d'Equitation

Modifications apportées aux statuts et règlement intérieur précédemment adoptés en date du 19 juin 2006

Soit : Représentativité des femmes au Comité Directeur

Membres du Comité Directeur sont passés de 16 à 7 personnes

Les représentants des deux catégories affiliés, agréés du département disposent d'un nombre de voix correspondant au barème fédéral de 1 à 10 licences = 1voix, de 11 licences à 20 licences = 2voix et ainsi de suite

Statuts précédents : 1 licences = 1 voix.

Il a été établi une feuille de présence.

Madame Corinne HOFFMANN préside la séance en sa qualité de Présidente du CDE2B.

La Secrétaire Daniele LOVERINI dépose sur le bureau les enveloppes reçues pour le vote par correspondance, elles sont au nombre de 15, les membres présents constatent que Le quorum est atteint

A 15 h10

Il a été procédé à l'ouverture des enveloppes

Total des voix exprimées : 632 total des voix : oui : 632 total des voix : non : aucun
(Sur un total de voix soit 1488 le tiers représentant 496)

Les statuts et Règlement intérieur ont été votés

L'ordre du jour étant épuisé, La Présidente déclare la séance levée.

**Tout ce que dessus il a été dressé, le Présent procès verbal et est signé après lecture par les membres
Du bureau.**

La secrétaire
D. LOVERINI

La présidente
C. HOFFMANN